Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 chaouel 1440
2 juillet 2019

N° 68

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2594**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2594**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2599**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2603**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2605**
Avis aux créanciers **2610**
Convocations
Sociétés anonymes **2612**
Divers
Avis au public **2617**
Rectificatifs **2617**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ABC Tunisie **2618**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Bir Saad

Catégorie : Groupement d'eau.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Bir Saad Délégation EIGuettar

Reçu du dépôt : N°285 du 30/4/2019.

Comité :

Président : Mr Ammar Massaoud.

Trésorier : Mr Salah Taleb.

2019D00065SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION AGRICOLE KHELIDIA

«SODEA - KHELIDIA SA»

Siège social : 17 Rue Ech-Chem 1002 Tunis

MF : 0496547JPM000

RC : B114341997

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SODEA -KHELIDIA SA en date du 5 juin 2019 enregistré à REAS - Tunis, 1er bureau le 21 juin 2019, n° d'enregistrement 19801727 quittance n° 62300, et une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises, en date du 26/6/2019, n° d'enregistrement 201930154, il a été décidé :

- Approbation du rapport de conseil d'administration sur l'exercice clos au 31/12/2018.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018.

- Approbation sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018.

- Affectation du résultat

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Mr Noureddine Ben Meftah

- Mr Mohamed Faouzi Ben Meftah

- Mr Kais Ben Meftah

- Mr Nabil Ben Meftah.

Pour la période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers clos au 31/12/2021.

- Nomination d'un commissaire aux comptes :

- Mr Mabrouk Ayari commissaire aux comptes du cabinet CMA, membre de «PRIME GLOBAL».

Pour la période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers clos au 31/12/2021.

2019T01037SANB2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION AGRICOLE KHELIDIA

"SODEA - KHELIDIA SA"

Siège social : 17 Rue Ech-Chem 1002 Tunis

MF : 496547JPM000

RC : B114341997

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 5 juin 2019 enregistré à REAS - Tunis, 1er bureau le 21/6/2019, n° d'enregistrement 19801726 quittance n°M62296, et une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises, en date du 26/6/2019, n° d'enregistrement 201930754, le conseil a approuvé :

- Le renouvellement du mandat de Mr Noureddine Ben Meftah en qualité de Président du Conseil d'Administration et lui renouveler la délégation des pouvoirs.

- Le renouvellement du mandat de Mr Nabil Ben Meftah en qualité de directeur général de la société et de lui renouveler la délégation des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société.

- L'autorisation au directeur général de la société à gérer les lignes des crédits de gestions contractées avec les organismes financiers.

Et ce pour la période de trois ans jusqu'à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2021.

2019T01038SANB2

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE-GROUPE BPCE INTERNATIONAL

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V 1001 Tunis

RC : B152691996

Matricule fiscal : 12357/S/A/M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Banque Tunisokoweitienne - Groupe BPCE International tenu le mercredi 24 avril 2019 à 13 heures, enregistrée le 29 mai 2019 n°19802097 déposé Au Registre National Des Entreprises-RNE en date du 21 juin 2019 sous le n°201929794 il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport d'activité et des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

2. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales mentionnés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation du rapport, d'activité et des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018;

5. Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

6. Révision de l'enveloppe des Jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018 et fixation de l'enveloppe 2019 ;

7. Ratification de la cooptation de M. Boris JOSEPH en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Jean-Pierre LEVAYER, à compter du 22 mars 2019, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8. Démission de Monsieur Radhi Meddeb en qualité d'Administrateur au Conseil d'administration et nomination de M Samir Saied en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2019R01751SANB2

La société Tunisienne de L'Air «TUNISAIR»

SA au capital de 106.199.280,000 Dinars

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Tunis Carthage 2035

Identifiant Unique : 0002672W

Suivant PV de l'AGO du 29 décembre 2016 enregistré à la recette des finances Borj Louzir, le 4 janvier 2017 sous le n°17700047quittance n°M000884, il a été décidé de nommer les cabinets ECC MAZARS et AMI Consulting en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018, dont 2 exemplaires du PV ont été déposés au tribunal de 1ère instance de Tunis le 16 Janvier 2017 sous le n° 20172648.

2019R01752SANB2

Notice d'augmentation de capital

Sté ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE

S.A au capital de : 4.993.500,000 dinars

Siège social : Rte Menzel Chaker Km 0.5 Sfax 3000

R.C : B0855442005

M.F : 941142 Z/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 18/10/2018, n° de quittance M005562, n° d'enregistrement 18505120, et dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Sfax le 29/10/2018, sous le n°AC0816920 18, il a été décidé :

- Une augmentation du capital social de 3 000 000 dinars par la création de 30 000 actions nouvelles dont la valeur nominale est de 100 dinars chacune.

- L'exercice du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires actuels chacun selon sa participation au capital avec libération du quart lors de la souscription.

- Dans le cas ou les souscriptions réalisées n'atteignent pas l'augmentation du capital prévue soit 3000 000 dinars, on peut restreindre le montant de l'augmentation à la valeur des souscriptions réalisées à condition que cette dernière atteigne les 3/4 de l'augmentation prévue. Les actions non souscrites seront redistribuées entièrement ou partiellement entre les actionnaires, le reliquat éventuel sera offert à des nouveaux actionnaires entièrement ou partiellement.

- La souscription sera ouverte à partir de la publication de cette notice au JORT.

- La période du droit préférentiel de la souscription est fixée de 120 jours à compter de la date de l'ouverture de la souscription,

- Le dépôt du montant liquide provenant de la souscription se fera dans un compte bancaire indisponible n°0750 8007 1340 0006 9969, ouvert auprès de Amen Bank agence poudrière, Sfax.

2019X00896SANB2

Société TOURGUENESS

Matricule fiscal : 03598 H/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 37087-33

En vertu du procès-verbal en date du 20/6/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Midoun le 21/6/2019, sous le numéro d'enregistrement n°17701909. Quittance n°M042600 dont deux exemplaires ont été déposés auprès du greffe du registre national des entreprises le 27/6/2019, il a été décidé :

- Autoriser le président directeur général de donner toute hypothèque à la société tunisienne de banque nécessaire pour ce qui suit :

- Facilité de caisse en raison de huit cent mille dinars (800.000 dinars) en vertu de l'acte datant du 22 mai 2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 23 mai sous le numéro 19601986.

- Financements divers à court terme d'un million de dinars (1.000.000 dinars) en vertu de l'acte datant du 22 mai 2019 enregistré sous le numéro 19601987.

2019M00266SANB2

Société Tourgueness

Matricule fiscale : 03598 H/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 37087-33

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 20/6/2019 enregistré à la recette des finances de Midoun le 21/6/2019 sous le numéro d'enregistrement n°19701910 quittance n° M 042601 dont deux exemplaires ont été déposés auprès du greffe du registre national des entreprises le 27/6/2019.

Il a été décidé :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Désignation de Monsieur El Mahjoub Essalab membre du conseil d'administration de la société Tourgueness à la place de Monsieur Ibrhim Chibani en tant que représentant de la société Lafico pour une période de trois ans commençant le 22 octobre 2018 et finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'année financière 2020.

-Désignation de Monsieur Moustafa Hsin Mohamed Msik membre du conseil d'administration de la société Tourgueness à la place de Monsieur Abdelkarim Edkhil en tant que représentant de la société Lafico pour une période de trois ans commençant à la date de l'assemblée du conseil d'administration prochaine et finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'année financière 2021.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Ahmed Abou Kalash le président directeur général en tant que membre du conseil d'administration pour une période de trois ans commençant en 2019 et finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'année financière 2021.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Ehnich Gaith Elamin en tant que membre du conseil d'administration pour une période de trois ans commençant en 2019 et finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'année financière 2021.

- Désignation de Monsieur Ali Ben Ahmed commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans commençant en 2019 et finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'année financière 2021.

2019M00267SANB2

Société BOUCHRA HOLDING

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 55 rue 8600, ZI, Charguia I, Tunis Aéroport - 2035

Identifiant Unique : 0373282X

En vertu du procès-verbal de Conseil d'Administration tenu le 9 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Charguia le 23 Mai 2019 sous le n°19803143, quittance n°M062645, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Tunis sous le n°201926272 en date du 29 Mai 2019, il a été décidé ce qui suit :

- La démission de Monsieur Raouf Bouchamaoui de ses fonctions de Directeur Général à partir du 30 Avril 2019.

- La nomination de Monsieur Houcine Beltaief en qualité de Directeur Général pour un mandat de 3 années à compter du 30 Avril 2019.

- Délégation de Pouvoir et Prérogatives du nouveau Directeur Général.

2019402473SANB2

Notice

Augmentation de capital par incorporation de réserves (51,750 MDT à 54 MDT)

Tunisie Leasing Et Factoring

Siège social: Avenue Hêdi Karra Y, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique: 0031440 S

La société Tunisie leasing et factoring porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni le 29 mars 2019, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2018, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de DT. 2.250.000 pour le porter de DT. 51.750.000 à DT. 54.000.000 par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés» et l'émission de 450.000 actions nouvelles gratuites de nominal DT. 5 chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du 1er juillet 2019 à raison d'une (1) action nouvelle pour Vingt-trois (23) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse .

- Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2019.

Cotation en bourse:

Les actions anciennes Tunisie Leasing et Factoring seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 1er juillet 2019.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 1er juillet 2019, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 1er juillet 2019.

Prise en charge par Tunisie Clearing;

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 1er juillet 2019.

2019402490SANB2

Augmentation Du Capital Social

Société Expansion Investissement Et Services Exis

Société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I LA Charguia I - 2035 Tunis Identifiant unique: 0710655M

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril

2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24 avril 2019 enregistrement n°19502524 quittance 3237, déposé au registre national des entreprises le 20 juin 2019, sous le n° 201930632, le capital de la société est augmenté en numéraire de 14 500 000 dinars à 25 000 000 dinars,

L'article six (6) des statuts est, en conséquence modifié.

2019402492SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital en numéraire

Société Libyan Arab Foreign Investment « Lafico Tunisie » S.A

Au capital de 40.000.000 dollars Américain

I.U. n° : 0024556/M

Siège social : 83, AV. MED V Belvédère Centre 1002 Tunis

il est porté à la connaissance des actionnaires, qu'en vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Lafico Tunisie SA en date du 3 Mai 2019, enregistré à la recette des finances

Nelson Mandella Tunis le 29 Mai 2019, sous le n°19701502 quittance n°M054322, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis le 24 Juin 2019 sous le n°AC011062019 il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 10.000.000 Dollars Américain pour le porter de 40.000.000 dollars à 50.000.000 dollars et ce suivant les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'augmentation en numéraire: 10.000.000 dollars.

- Nombre d'actions à souscrire : 1.000.000 actions de 10 dollars chacune à libérer du quart lors de la souscription réservés aux actionnaires proportionnellement à leurs droits préférentiels dans un délai de 60 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

Si les actionnaires n'ont pas souscrit dans les délais ou ont renoncé à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient soucrire à titre préférentiel proportionnellement à leurs parts dans le capital.

- Dépôt de fonds : Compte indisponible n°26001000890126282721 ouvert sur les livres de la BTL Avenue de la Terre Centre Urbain nord 1082 Tunis.

2019402494SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE D'INSTALLATION ET MAINTENANCE TELEPHONIQUE ET TRAVAUX PUBLIQUES «SIMTTP»

SARL

Rue Chikh Bouatour Imm. 20 Cité Ettahrir Tunis

M.F : 1175306Q

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Ksar Said le 17/4/2019 sous le n°19700769 quittance n°M029733, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 7/6/2019 sous le n°201927260, il a été décidé ce qui suit :

1/ Augmentation de capital de trente mille dinars (30. 000DT) à cent mille dinars (100.000 DT).

2/ Cession des parts

3/ Changement de la raison sociale de la société Installation et maintenance téléphonique à «Société d'installation et maintenance téléphoniques et travaux publiques «SIMTTP».

2019T01040SRLB2

La Méditerranéenne d'assurances et de réassurances

MARE

SARL au capital de 100 000,000 DT

90 avenue Jugurtha Mutuelleville

MF : 0047043P

RC : B11912002

Suivant acte sous seing privé en date du 14/02/2019, enregistré à la recette des finances cité El Mahrejene en date du 14/02/2019, sous le numéro d'enregistrement n°19800937, quittance n°M13806, dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises Tunis 2, en date du 4/3/2019 dossier numéro 201910697, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Afif Chiboub, titulaire de la CIN n°00099421 comme cogérant de la société MARE.

2019R01746SRLB2

Cession de parts

SOCIETE BUREAU CONCEPT

SARL

Capital : 3000 TND

Adresse : 17 rue 8612 ZI la charguia I

Suivant la cession des parts sociales enregistrée à la recette des finances Charguia 1 sous le n° 19103660 et suivant quittance n°M068581 du 18/6/2019, il a été procédé à la cession de 90 parts sociales que la société Groupe Le Métal détient dans la société Bureau Concept à Mme Claude RONCO.

Dépôt : deux exemplaires de la cessions des parts sociales ci-dessus visés ont été déposés au centre national du registre des commerces en date du 25/6/2019 suivant reçu n°201930383.

2019R01749SRLB2

«SMPC» SARL

Capital social : 11 200 000 DT

Siège social : BP N°68, route Ain Tebournok 8030 Grombalia, Tunisie

R. Commerce : B0744612007

M. Fiscal : 024021 J/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29/4/2019, enregistrée à la recette des finances rue de la paix, Grombalia le 29/5/2019 sous le n°19701449, quittance n°M048234, dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Grombalia sous le n°201928071 le 13/6/2019, il a été décidé et approuvé ce qui suit :

- Cession de parts de Mr Nachid Jannane à Mr Othmen Belaid

- Cession de parts de Mr Ahmed Zouaoui à Mr Othmen Belaid

- Modification de l'article 7 des statuts.

2019R01754SRLB2

Société SILVATRIM TUNISIA

SARL, au capital de 750 000 DT

ZI Utique 7060 Bizerte

MF : 0850927W

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire des associés en date de 9/8/2018, enregistré à la recette des finances de Ras Jebal, le 26/11/2018 sous le n°1880325, Quittance n°M069753 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Bizerte le 30/11/2018, sous le n°201856765, il a été décidé de nommer la société «Tunisie Audit et conseil, SARL» en tant que commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2019R01755SRLB2

Société MEDIKA-HITEX

S.A.R.L au capital de 2385.000 dinars

Matricule fiscal : 1344828F

Siège social : Avenue de l'environnement route Oueslatia Kairouan

L'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2019 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 2385.000 dinars à 2685.000 dinars Inscrit sous le numéro 19502685 reçu n°M059000, déposé deux copies au tribunal de première instance à Kairouan le 26/06/2019 sous le numéro 201930704.

2019H00142SRLB2

Société MEDIKA Kairouan

S.A.R.L au capital de 3000.000 dinars

Matricule fiscal : 22440R

Siège social : Avenue de l'environnement route Oueslatia Kairouan

L'assemblée générale extraordinaire en date du 02 mai 2019 a décidé la résolution suivante :

Mlle Khouloud Akrout est nommée gérant de la société MEDIKA Kairouan suite à la démission de Mme Meriam Rammeh Ep Nakhli et ce à partir du 02 mai 2019. Inscrit sous le numéro 19702099 reçu n° M046988, déposé deux copies chez le tribunal de première instance à Kairouan le 26 juin 2019 sous le numéro 201930704.

2019H00143SRLB2

La société «LudWin Tunisie»

MF : 1211702F/A/M/000

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 7/5/2019, enregistré à la recette des finances du Lac en date du 15/5/2019, sous le n°19703524, quittance n°1057419, dont deux originaux du PV ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 20/6/2019 sous le n° 201929602, a été décidé ce qui suit :

Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018. Approbation des états financiers de l'exercice 2018. Approbation des conventions réglementées. Affectation du résultat de l'exercice 2018. Quitus à la gérance. Renouvellement du mandat du gérant pour une période de 3 ans (2018, 2019, 2020).

2019402477SRLB2

Désignation d'un nouveau gérant

Société Mehdi de Commerce & de Services « MECOS » SARL

Au capital de 50 000 Dinars

Siège Social: Rue Khaled ibn el walid cité Tieb M'hri Laouina Tunis - Tunisie

M Fiscal: 798316Y/B/C/000

RC: B136682002

CNSS : 144994-76

Suivant PV de l'AG Ordinaire du 25 Juin 2019, enregistré le 25 Juin2019 à la recette des finances la Goulette, sous le n°19703601, quittance n°M081911 et dont un exemplaire a été déposé le 27 Juin 2019 au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis sous le n°201930888, Il a été décidé :

La démission de Monsieur Samir Mehdi de la fonction de gérant;

La désignation de Monsieur Khalil Mehdi en tant que nouveau gérant pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction, avec les pouvoirs les plus étendus.

2019402485SRLB2

Sotretex Nord

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000.000.000 Dinars

Adresse : route de Kef - sers

R.C : B160771997/ M.F : 0601493E

Suivant le P. V extraordinaire daté du 6 mars 2019 il a été décidé le changement du gérant de la Société son matricule fiscal est 0601493E et son registre de commerce est B160771997.

Il a été décidé de nommere Rahma Dhaou gérante de la société à la place de Chniti Chokri

Il a été enregistré à la recette des finances Ezzohour 1 le 11 Mars 2019 sous le numéro d'enregistrement 5416 et sous le numéro de quittance M025904 et qui a été déposé au registre de commerce d'Ariana en 02/05/2019 sous le numéro 201921381.

2019402486SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société d'Approvisionnement du Nord

SAN

SURL au capital de 179.010,000

Siège : 4, Rue Slimène Ben Omrane - Béja

MF : 7443 FP M 000

RC : B191451996

N° Employeur Caisse Nationale de Sécurité Sociale : 61374-70

Suivant procès-verbal de l'AGO de l'année 2018 tenu le 01 juin 2019 enregistré à la recette des finances de Béja en date de 3 juin 2019 sous le n°19702798 quittance n°M035397, et procès-verbal de l'AGE de l'année 2019 tenu le 01 juin 2019 enregistré à la recette des finances de Béja en date de 3 juin 2019 sous le n°19502799 quittance n°M035401, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Béja le 19/6/2019 il a été décidé :

- D'approuver les états financiers arrêtés au 31-12-2018

- De donner quitus au gérant pour l'exercice 2018

- Cession des parts sociales de Mr Ahmed Ben Ahmed Ferchichi

- Annulation de la nomination de cogérant

- Modifier la forme juridique de la société

- Modifier l'article 6 et 7 du statut de la société.

2019R01743SRUB2

Sté l'esprit du chef SARL

Lot. El Mestiri 2 Bouargoub

MF : 1377026G

Suivant acte sous seing privé en date du 01/02/2018 enregistré à la recette des finances Bouargoub le 7/5/2018 sous le numéro 18700603 Quittance n°012445M dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia le 5/7/2018 sous le n°201833379. Il a été décidé ce qui suit :

Ajout des activités à la société, «fabrication des produits de viennoiserie boulangerie et pâtisserie industrielle».

Ajout d'un nom commercial «les délices du chef»

Changement du siège social de la société Route n°5 El Machrouha à Bouargoub.

2019N00446SRUB2

SOCIETE BARAKAT EZZITOUNA

SUARL

6 Rue Jean Jacque Rousseau Mont Plaisir – Tunis

MF: 1216850P/A/M/000

Suivant acte SSP en date du 10/06/2019 et enregistré à la recette des finances Montplaisir le 11/06/2019 sous le n°19503168 Quitt.n°MOG6622 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du registre des Entreprises Le 17/06/2019 sous le n°1216850P.Il a été décidé d'augmenter le capital de la sté

Barakat Ezzitouna du 10.000 DT à 70.000 DT.

2019402484SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 24/6/2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 25/6/2019 quittance n°M97579 enregistrement n°19023798 Mr Mehrez Bouachiri cin 04636343 a vendu à Mr Jebrane Saiidi et Md Chagraoui Manel la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 74 rue Alimtiaz la Marsa ouest pour lavage entretien et vidange des voitures.

Les oppositions seront formulées entre les mains des deux acheteurs Mr Jebrane Saiidi et Md Chagraoui Manel au dit local n°74 rue Alimtiaz la Marsa ouest et ce dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié au journal Achourouk du 27/6/2019.

2019T01036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/6/2019 enregistré à la recette des finances Le Bardo le 21/6/2019 (N° d'enregistrement 19202340 quittance n°M066375), la société «FATMA RESTAURANT-CAFE», SARL, titulaire d'identifiant unique n°1375515L, son adresse sociale sis au rdc résidence Ennasr palace avenue Hédi Nouira Ennasr 2 l'Ariana, a vendu à la société «Sté UP & DOWN EXPO», SARL titulaire d'identifiant unique n°1626601E, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage commercial de RESTAURANT, sis au 51 avenue Habib Bourguiba Le Bardo Tunis.

Cette vente a été publiée aux journaux Essabeh et Le Temps le 23/6/2019.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au cabinet de maître Nizar Rezgui avocat, sis au 1 rue des aghlabides 2ème étage bureau 12 le Bardo Tunis, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2019T01041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 29 Mai 2019 et 11 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18 Juin 2019 sous le n°de quittance 79500 enregistrement n° 19203436 madame Rabiaa Hamzaoui , titulaire de la CIN n°04758454 a vendu à monsieur Rafik Fezzani ,

titulaire de la CIN N°05439799 tout le fonds de commerce sis au N°11 Avenue Taieb Mhiri Aouina destiné à toute forme de commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Lazhar Hamouda sis au N°7 Juin Rue Ghandi Tunis dans les vingt jours à dater de la parution de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal« Echourouk» en date du 22 Juin 2019.

2019T01044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé édité le 14/6/2019 par l'avocate maître Meriam Dhif, son cabinet sis au 32 avenue de la liberté Tunis titulaire de MF n°1176279K/P/000 signé et légalisé par Madame Sonia Bouchoucha à Tunis le 14/6/2019 quittance n°26772 et par la société Labomed représentée par le gérant Farid Ghanmi le 17/6/2019 quittance n°14172/B enregistré à la recette des finances de Bardo avenue de l'indépendance le 26/6/2019 sous le n°19202418 , quittance n°67624; Madame Sonia Bent Taieb Bouchoucha, résidente à résidence Al-amen A1, 1er étage cité rommana Tunis , a vendu à la société Labomed , SARL, son registre n° B113651999, M.F n° 612264/C, son siége social sis au centre Lamti magasin B 01 Mourouj1, 2074 Ben Arous représenté par le gérant Farid Ben Tourki Ben Tahar Ghanmi , la totalité du fonds de commerce situé au 6 avenue Habib Bourguiba Bardo -Tunis , aménagé pour l'exercice du commerce de « vente des produits paramédicales ».

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne, au domicile élu de la société Labomed sis au Tour Zaitouna Bloc A Appartement C4 rez de chaussée.

Ce contrat a été publié dans deux journaux « le quotidien» et « Al-chourouk » le 29/6/2019.

2019T01048FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous - seing privé, daté du 10/04/2019 et enregistré à la recette des finances Yasminette le 11/04/2019, sous le n° 19200869 quittance n" M022198. Mme Marwa Torkhani a vendu la totalité du fonds du commerce exploité en tant que Vente produit alimentaire sis Rue la Terre Rue Mornag Yasminette 2096 Nouvelle Madina Ben Arous à Mme salwa Dridi .

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse à son adresse 37 rue Niwak chatt Sidi Mesbah Nouvelle Madina Ben Arous dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achrouk le 27/04/2019.

2019R01765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à Bab Souika le 18/6/2019 sous le n° 19201527 reçu n° M052907 Neji Klai CIN N°00602013 sis au 20 Rue Khaled Ben Walid Cité Chaker - Megrine à Ridha Harbaoui CIN n° 02265716 et Brahim Harbaoui CIN n°02247648 demeurant au 17 Rue 1513 Cité 18 Janvier Ettadhamen Ariana le fonds de commerce sis à la Rue Zarkoun n°57 Tunis (Vente de prêt à porter).

Les oppositions se feront auprès de Me Ahmed Smat Avocat au 60 Av Bab Benat - Tunis durant les 20 Jours après la publication au JORT.

Cette annonce a paru dans le journal Echourouk du 26/6/2019.

2019R01766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/6/2019 et enregistré à la recette des finances El Ain Sfax le 26/6/2019 sous le numéro 19201005 quittance n°MO37467 Affes Sawsan cin n°08150709 demeurant rue Enarjes n°8 Sakiet Edayer Sfax a cédé à Rekik Islem cin n°08811832 demeurant route Mahdia km3 Zanket Ben Romdhan la totalité du fonds de commerce exploité pour vente meuble occasion et neuf au local sis route El Ain km 4.5 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de la vendeuse au local du fonds de commerce indiquée. Le même avis a été déposé pour publication au journal "Echourouk" le 27/6/2019.

2019X00898FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 19/4/2019 sous n°19200920 Quittance n°035731, la société «SMART TECHNOLOGIE COMPANY STC» (MF : 1426161N) représentée par son gérant Mr Aymen Ftiss, a vendu et cédé à Mr Abdelkarim Layouni, titulaire de la CIN n°05501180, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente en détail matériels informatiques sis à 12 rue Taher Sfar Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis été publié aux quotidiens «Le Quotidien» et «Chourouk» du 28/6/2019.

2019A00225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 20/6/2019 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 23/11/2018 sous n° d'enregistrement 19202213, quittance n°M051316.

Mme Ayadi Aicha titulaire de la CIN 02419939 délivrée le 6/3/1996 a vendu à Monsieur Ayadi Abderrahmen titulaire de la CIN n°02526868 délivrée le 26/6/2018 demeurant à la place de 13 août Jendouba le fonds de commerce destiné à l'activité de la Couture et vente de fournitures de couture Sis à place 13 août Jendouba.

Toute personne désirant faire apposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte maître Kaies Mohsni dont le bureau sis rue Sakiet Sidi Yousef Jendouba.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 28/6/2019.

2019C00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 15 et 30 Mai 2019 enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 10 juin 2019 sous le n°19202140, quittance n°M063016, Mr Zied Debbich CIN n°09142168 a vendu à Mr Ali Chouikhi CIN n°05771601 la totalité du Fonds de Commerce destiné en un café sis à Boughrara Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans son adresse au café Boughrara Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019M00265FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Sous contrat de donation d'un fonds de commerce écrit le 17 juin 2019 enregistré à la recette des finances à Nefza le 27/6/2019 quittance n°M015759, Mr Nabil Ben Rabah Ben Mohammed Zamel a donné à Mme Lamia Ben Saleh Ben Khmisse Khemiri épouse Nabil Zamel. Tout le fonds de commerce exploité au commerce des Fournitures scolaires et de bureau utilisé dans la boutique situé au boulevard de la République Nefza avec tous ses éléments moraux et matériels.

Cet article a été publié au journal "Le quotidien" du 29/6/2019.

2019J00074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 29/5/2019 enregistré à la recette des finances de Boumhel sous le n°19301409, sous quittance n°M034856 STE AFRICA CERAM RC : 2679602007, MF n°1027602W/D/M/000, affiliation CNSS n°345192-66 en qualité de vendeur demeurant à la rue Ibn Elhaithem n°234 Manouba a cédé à Société Céramique Sakly RC B152022007, MF 0996746X, affiliation CNSS n°00294130-26 en qualité d'acheteur demeurant à la rue Hannibal Khnis la totalité d'un fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploite comme point de vente nommé AFRICA CERAM sise à la route méditerranéenne n°39 entre Mornag et Hammam-lif.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de l'acheteur dans son locale sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

2019P00278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 10/6/2019 établi par Me Abderazzak Chabah, avocat à la cour d'appel son étude sise à imm. «Molka» rue Adala Mahdia, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/6/2019, quittance n°M034328, enregistrement n°19201960) «Société Sotacom» en la personne de ses deux représentants légaux Mr. Thabet Hadj Meftah et Mr. Achraf Bonawara, a vendu tout le fonds de commerce situé à av. Ali Belhouene 5100 Mahdia connu par «Société Sotacom» à l'acquéreur Saida Zaidi.

Les objections seront déposées entre les mains de l'acquéreur au siège sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette cession au JORT.

2019P00279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous-seing privé en date du 30/05/2019 et enregistré le 20/06/2019 à la recette des finances Rue Gandhi. reçu 70198 N° 19202750.

Il appert que Mme Nejiba bent Manoubi Ben Hsan Zarrouk épouse Jaffel demeurant 55 Rue Hédi Nouira Sidi fraj Soukra,Ariana a vendu à Monsieur Mohamed Fathi Ben Ahmed Koti demeurant 5 Rue El Imeme Abou Hanifa Cité Des Juges la totalité du fonds de commerce qui lui appartient est préparé pour l'exploiter pour tous commerce sauf La Bijouterie et exploité Maintenant tant que Magasin de Chaussures dans Le Magasin N°273 sis au 1er Etage au centre commercial le palmarium Tunis centre.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Nabil Dagdoug , au 17, Bis Rue KAMEL Ataturk 1er étage Apt n° 1 Tunis dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel , sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux « Achorouk et le quotidien » du 27/06/2019.

2019402479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous - seing privé en date du 08/05/2019 ,enregistré à la recette de finance Mannouba le 14/05/2019 sous le numéro 19201215; quittance M033640, madame Salha bent Mohamed ben Ali Ayari , a vendu à madame Héla bent Fadhel Riyéhi, l'intégralité du fonds de commerce exploité comme salon de thé, sis aux locaux n°15 et n°16 du Bloc Narjess 4 (rez de jardin) ,Résidence les Orangers, Mannouba (2010).

Les oppositions seront acceptée entre les mains de l'acquéreur à son domicile désigné au local commercial n°363 , dénommé l'Ooasis vert, Route de Mateur , Km7 MANNOUBA ,et cela dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourrouk du 24/05/2019.

2019402487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 10/06/2019, enregistré à la recette des finances cité des Paradis Ariana, le 24/06/2019 enregistrement N° 19202658, quittance n° 086318, rédigé par Maître Mohamed Amine Ben Youssef , Avocat auprés de la cour de cassation, Bureau sis au 17 bis, Rue la Commune Ariana bureau A-2, Mr Ayat Allah. Ben Khemeis Ben Ali Ben Aoun Allah (CIN N°08309706) a vendu à Mr Mohamad Abderrazak Ben Abdelkader Ben Taher Tlili (CIN N°00747122), la totalité du fonds de commerce, sis au 10, rue Habib Thamer Ariana, exploité en traitement de texte vente et achat des fourniture des bureaux et scolaire –RC N° A1118541999, pour un montant de Sept Mille dinars (7.000,000 DT)

Toutes les oppositions doivent être adressées à Maître Mohamed Amine Ben Youssef, Bureau sis au 17 bis, Rue la Commune Ariana bureau A-2 dans délai de 20 jours à partir de la parution au JORT. Ceci a été publier au journal « LE QUOTIDIEN » en date de 4 juillet 2019.

2019402488FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à Cité Ezzouhour le 25/6/2019 n° 19200936, Q M038359, Madame Karima Riahi, demeurant à 97 Rue 4127 Ezzouhour Tunis, a vendu à la Société INES sis au 11 Rue Abderrahmane Memi Bardo, le fonds de commerce exercé au local sis au 93 Rue 4001 Cité Ezzouhour Tunis (tout commerce), avec tous ses éléments au prix de 43.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'avocat Mohamed Yasser Trabelsi au 7 Rue Ibn el Jazzar Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié au deux journaux ECHOUROUK et le Quotidien du 30/6/2019.

2019402495FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte S.S.P. enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis daté du 28/6/2018 n° de quittance 43064 n° d'enregistrement 18305032 monsieur Elaid Ben Elhoussin Elhafsi CIN 08003668 a donné en location gérance libre à monsieur Faicel Ben Hammadi Essoudani CIN 07874138 la totalité du fonds de commerce exploité en toute sorte de commerces exception la vente des vêtements usées sis à 23 bis avenue de la Gare Tunis pour une période de dix huit mois renouvelable commençant le 1/2/2017 finissant le 31/7/2018.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 25/6/2019.

2019T01039FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gabès le 21/5/2019 et le 22/5/2019 sous le numéro 39352, folio numéro M9304100, la Sté Armas représentant légal par Mr Maher Hachana a loué à la Sté Gosto - Group représentant légal par Mr Abd Elfath Elmarfi a le fonds de commerce "MAKSIS" destiné à la vente prêt à porter, se trouvant à la Rue 113 Farhat Hachad Gabès, et ce pour une durée de deux ans commençant à partir de 01/5/2019 et prenant fin le 30/4/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 27/6/2019.

2019Z00132FCCC3

Résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 18 mars 2019, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 17 mai 2019, quittance n° 70255, enregistrement n°19903550

La société BYRSA DESIGN, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce du tribunal de première Instance de l'Ariana sous le n° B24155782012, matricule fiscal n° 000/M/A/1261336F, siège social 61, avenue l'UMA , résidence Nesrine, bloc G SOKRA 2036, représentée par son gérant Mr Khaled B. Abderhman B. Khelifa Lahbieb et la Société « Didon Couture », société unipersonnelle à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce du tribunal de première instance de l'Ariana sous le n° B 039402019, matricule fiscal n° 000/M / A / 1601734/K, ayant son siège au 61, avenue l'UMA , résidence Nesrine, bloc G SOKRA 2036, représentée par sa gérante Mlle Hager Ayed,

Ont conclu un acte de résiliation de location du fonds de commerce constitué d'un atelier de stylisme modélisme couture et confection, exploité au 61, avenue l'UMA, résidence Nesrine, bloc G SOKRA 2036 .

la résiliation prends effet à partir du 1 mars 2019

Les oppositions seront soumises entre les mains de la société « Didon Couture » dans le délai légal.

2019402482FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Dénomination : femme leader

Adresse : 5 rue de l'Iraq, cité des roses Chabaw Oued Elil, Manouba

Les objectifs de l'association :

Contribuer à la définition des droits de la femme et lutter contre la violence à leur égard Autonomisation économique des femmes dans les zones marginalisées

Le comité fondateur :

Présidente : Mme Chadlia bent hasnaoui Gharbi

Trésorière : Mme Leila bent Othman ben Saad djebi

Secrétaire générale : Mme Echraf bent Ahmed ben Mohamed Aziza

RR240083750 TN

2019T01034APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Dar Elaizz

Siège : Station de transport terrestre douz 4260

Sujet : Social et culturel

Les objectifs :

- Fournir une aide matérielle morale aux personnes âgées

- Entreprendre des activités culturelles récréatives

-Contribuer au développement de trésors culturels pour les compétences à la retraite

Fondateurs :

- Président : Fathia Ben Ali

- Secrétaire général : Aicha Ben Amer

- Trésorier : Mohamed Ben Salem

2019T01035APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association:

- Association des médecins inspecteurs de la santé (AMIS)

Buts de l'association:

- Participation à la promotion de la formation professionnelle des médecins inspecteurs de la santé.

- Participation à la promotion de la santé en collaboration avec les etablissments publics

- Participer à promouvoir toute action qui contribue à l'élaboration, la révision et l'actualisation de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'inspection médicale.

- Organisation et développement des activités d'animation à caractère culturel et social en faveur des inspecteurs médicaux de la santé.

Membres du bureau:

- Mr Lotfi Arbi (Président)

Mr Khemais Kaabi (Secrétaire général)

- Mme Rim Trabelsi (Trésorière)

Adresse du siège de l'amicale: 10 Rue Habib Achour El Mourouj 6 Ben Arous

2019R01731APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tunisia Design Organisation.

Objet : Artistique culturelle comme l'a indiqué le statut interne des associations.

Adresse : 16, rue Madinet El Anbar 2036 La Soukra Tunis.

Objectifs:

- La participation dans la promotion du design et les designers tunisiens au niveau de l'échelle nationale et internationale.

- La participation dans la promotion de l'Artisanat Tunisien à l'échelle Nationale et Internationale.

Présidente fondatrice : Mlle Sonia Hafaiedh.

Secrétaire générale : Mme Sarra Hafaiedh.

Trésorière : Mme Basma Dallagi El Kadhi.

2019R01740APSF1

Constitution d'une association

Nom : Robotique école Nationale des Sciences de l'informatique.

Siège: L'école Nationale des Sciences de l'informatique.

Les Objectifs :

• contribution à la diffusion de la culture Robotique en Tunisie.

• contribution à la consolidation de l'idée associative.

• contribution au développement de la créativité et des compétences chez les Jeunes.

Les membres :

- Le Président : Chifa Ben Chokri Ben Mohamed Bouguila

- Trésorier : Foued Ben Ali Ben Zeyer Ftiti

- Secrétaire Générale : Marwa Bent Belguessem Ben Ali Souii

2019R01762APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association Chedly pour le développement et les œuvres de charité

Siège social : Rue Taib Zarouk Mjaz Elbeb

Les Objectifs :

- Renforcer les efforts de l'Etat dans le cadre de projets de développement

- Faire de la charité (fournir une assistance sociale aux familles nécessiteuses sans liens familiaux)

- Résoudre certains problèmes fondamentaux de la société en tant que problème d'analphabétisme

Membres :

. Président : Aida Trabelssi

. Vice-Président : Abdelghani Kouki

. Trésorier : Linda Omrani

2019R01764APSF1

Création d'une association

Dénomination : Association Ciné-Sud Patrimoine

Objet : culturelle

But : Promouvoir et faire connaître le patrimoine audio-visuel mondial et la participation à la sauvegarde des archives cinématographiques.

Siège : 7 Rue de Bizerte 4012 Hergla

Date de dépôt de déclaration : n°RR179225840TN du 12/6/2019

Président : Mme Kahena ATTIA

Secrétaire général : Mme Fatma Ben Saidane

Trésorier : Mme Faiza M'Rabet.

2019S00756APSF1

Association du festival Kaser Beni Zelten

et de la préservation du patrimoine

Nom de l'association : Association du festival Kaser BENI Zelten et de la Préservation du Patrimoine

Les objectifs de l'Association : Culturelle

Adresse : Benizelten 6025 Matmata Nouvelle

Président : Abdallaha Ben Mohamed Taibi

Secrétaire général : Ali Ben Hattab Zelteni

Trésorier : Kilani Ben Ali Mansouri

2019Z00128APSF1

Association Bassmati

Constitution d'une association

- Le nom de l'association :

Association Bassmati

- Les objectifs :

• Développer la culture de la créativité chez les jeunes ainsi que l'ouverture sur l'environnement extérieur et s'intéresser aux préoccupations et problèmes des enfants et des femmes dans le milieu rural.

• Approfondir les échanges et le dialogue intellectuel en organisant des séminaires, des forums, des débats et d'autres plateformes sur les questions environnementales, de développements, culturels et artistiques en général

- Adresse :

Rue Hessin Abid 6051 Nahal Gabès.

- Les membres :

• Président de l'association : Ala Eddine Moussa

• Secrétaire général : Naouras Bidani

• Trésorier : Ala Eddine Ennahali

2019Z00130APSF1

Association Olympique El Hamma pour les jeux individuels

Formation d'association

Nom de l'association: Olympique El Hamma association de jeux individuels.

Objectifs: Développer le sport et participer aux championnats de Tunisie, d'Afrique et du monde.

Adresse: Salle de jeux individuelle à el Hamma

Organe administratif:

Président : Mourad Bourokba

n° CIN 03368712

Secrétaire général : Zied Cheligue

n° CIN 05868936

Trésorier : Mohssen Khlifi

n° CIN 05826781

2019Z00131APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association démocratique de jeunes pour la paix et l'humanité

Siège : Rue Soukaina Bint El Houssein Kairouan

Objectif : Prendre la jeunesse culturellement et socialement et remodelé dans différents domaines

Sujet : Socioculturelle

2019H00141APSF1

Constitution d'une association

Denomination : Association Sportive et Culturelle du Groupe Chimique Tunisien (Siège Social)

Adresse: 7 , Rue d'Arabie Saoudite 1002 Tunis Belvédère.

Objet Social:Promouvoir et développement des capacités physiques et techniques au profit des agents et passer au plus haut niveau sportif et éthique .

Mission :Tisser les liens entre les employés et promouvoir leur niveau moral et culturel.

Les members : Maoui Wassim - Bouchnak Henda - Ben Hassin Walid - Gamoudi Samir - Chikh Brahim Abdelkarim - Slama Abderazak - Ftirich Helmi - Karoui Ridha - Farhani Mourad - Abrougui Hichem - Chikhaoui Hassen – Ben Wanas Samir.

2019402491APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un syndic des copropriétaires

Résidence «TANIT MEDICAL»

Suite à la l'assemblée générale des copropriétaires du 30 avril 2019, enregistré à la recette des finances le 30 mai 2019 sous le numéro 19803039, approuvé par la municipalité de Tunis le 12 juin 2019 sous le numéro 893, la société de

syndic professionnel LUXUS représentée par son gérant Mousser Ben Abdessalem a été désigné pour la gestion du syndic TANIT MEDICAL.

2019R01747APSF2

Election des membres du comité d'un syndic

Immeuble Hadrumète Sousse

Place Farhat Hached - Sousse

Suivant PV électoral en date du 28/12/2018, déposé à la municipalité de Sousse le 16/4/2019 sous n°2097/519 et enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance Sousse le 27/3/2019 sous n°19700974 Quittance n°17686, il a été décidé suite à l'élection de comité du syndic se compose de :

Président : Noureddine Chouigui

Trésorier : Mongi Guetat.

2019S00773APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISAFFAIRES : Avocats & Conseils

Maître Mohamed Slim Bouderbala

71.256.751

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank (ex : Stusid Bank), société anonyme au capital de cent millions de dinars, en la personne de son représentant légal, RC : B 16641997, siège social au 32 Rue Hedi Karray -1082 Tunis -C B 20-1002 Tunis.

2/ Partie saisie :

A/ Sté Huil NORD en la personne de son représentant légal, société anonyme, identifiant unique : 0983336 N, siège social à la résidence Diar sokra, escalier Amira 1 sixième étage, appartement numéro 21, Ain Zaghouan- Tunis, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 Manar 3- en sa qualité de débitrice principale.

B/ Monsieur Zied Nafeti, tunisien, président directeur général de société, titulaire de la CIN 05649742, demeurant à la rue Mohamed Ali N° 32 Bizerte, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 Manar 3- en sa qualité de caution solidaire marié avec la partie saisie selon le régime de la communauté des biens.

C/ Madame Imen Bent Abdallah Elhada, tunisienne, titulaire de la ClN N° 07032677, demeurant au 12 Rue du Sahel, Mont Fleury Tunis - en sa qualité de partie saisie.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour d'appel de la société Jurisaffaires avocats et conseils (MF: 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

5/ désignation des parts indivises objet de la saisie : les immeubles objets des titres fonciers N°64368 Tunis et N°102038 Tunis situés à Machiekhet Sidi Daoued délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis à proximité de la route nationale numéro R10 et à 5.4 km du centre-ville de la Marsa 8.2 km de l'aéroport de Tunis Carthage et 13.9 km de la goulette.

les parts indivises constituent la totalité d'un terrain à usage d'habitation ayant une forme plate et au-dessous de 130 mètres par rapport à la route qui a été édifiée dernièrement dans le lotissement limitrophe du coté est et qui a été construit dans sa quasi-totalité /Ies terrains sont clôturés et arborés de vingt cinq oliviers délaissés / ils sont en indivision entre leurs copropriétaires.

*Pour le titre foncier numéro 64368 Tunis : il s'agit de la totalité de la parcelle N° 36 du plan parcellaire de sidi Daoued arrondissement « C » de la propriété dénommée« Ardh Houssein » d'une superficie totale de 14 A 25 C situé à sidi Daoued délégation de la Marsa Tunis à vocation d'habitation limitrophe à la route goudronnée. La partie saisie en possède 475 parts indivises objet de la saisie.

*Pour le titre foncier numéro 102038 Tunis : il s'agit de la totalité de la parcelle N°03 du plan parcellaire de du titre 64371 Tunis de la propriété dénommée « Dar Boughatfa » d'une superficie totale de 13A 50 C situé à sidi Daoued délégation de la Marsa, Tunis. La partie saisie en possède 450 parts indivises objet de la saisie.

6/ Mise à prix :

*Pour les parts objet du titre foncier N° 64368 Tunis dont la superficie est de 475 parts : deux cent trente-sept mille cinq cents dinars.

*Pour les parts objet du titre foncier N°102038 Tunis dont la superficie est 450 parts : cent quatre-vingt mille dinars.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des parts indivises de : quatre cent dix sept mille cinq cent dinars (417.500.000).

8/ Date de l'adjudication : Mardi 6.8.2019 à partir de 9 heure devant la chambre des criés du TPI de Tunis.

9/ Conditions de visite de l'immeuble : chaque jour sans restrictions ou conditions.

2019T01043VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene-Montplaisir Tunis, MF : N°1148045K

Partie saisie : Hamda Ben Ahmed Ben Hamda J'MAA, tunisien, né le 5/9/1958, gérant de café, titulaire de la CIN n°01774001, demeurant rue El Moutanabbi Oued Souhil - Nabeul.

Descriptif de l'immeuble : la propriété dite «Hasna 200» objet du TF 591842 Nabeul consistant en un terrain agricole sur une piste lié à la route reliant Essomaa et Beni Khalled, il est planté de plusieurs variétés d'agrumes, abricots, grenadine, pêches raisin ainsi que plusieurs variétés d'oliviers avec un puits d'eau.

Le terrain comporte à la droite de l'entrée un grand entrepôt de 170 m² couvert avec un étage de logement agricole de 40 m², et au milieu du terrain se trouve une villa de 17 m² couvert composée d'un salon et 3 chambres à coucher, couloir, cuisine, SDB, entouré d'un grand jardin, piscine et barbecue.

L'immeuble à une recette annuelle de 23 mille dinars.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre cent quinze mille quatre vingt cinq dinars (415085,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 5/8/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ere instance de Nabeul (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice sur la route de Tunis à Nabeul.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019R01744VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilières

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71297117/20898316

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Samir Nsir, titulaire de CIN n°00895293 résident n°5 rue de la Liberté el Fahss Zaghwen.

L'avocat poursuivant : Maître NAJLA Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig

Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain dénommé «Dar Saleh Azaiz »objet du titre foncier n°1009 zagwen qui se situe à el fahss précisément à l'ongle entre la rue de liberté et la rue de Souden d'une superficie d'une 417 mm sur lequel est bâti un immeuble composé de 4 étages, le rez-de-chaussée se compose d'une parfumerie et d'une boutique pour la vente des fruits sec, un local loué comme bureau de poste ;un bureau loué pour l'agence de la banque Zeitouna, le premier étage est d'une superficie de 161m m se compose d'un appartement loué pour l'assurance Comar, un appartement loué pour l'association des jeunes, et un appartement loué pour un club d'enfant; le deuxième étage est d'une superficie de 161 m m se compose de six appartements, le troisième étage se compose de trois appartements non habités et fermés, le quatrième étage se compose d'un appartement fermé.

Mise à prix : fixée 1.592.200.000 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 29/7/2019 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Zagwen. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de ZAGWEN ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R01757VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Benhamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Code TVA : T.V.A269491T A-P-000

L'adjudication : aura lieu Mercredi le 7/8/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS, Sfax Affaire n°1229.

Partie poursuivant : Morched Ben Abouda Kamel, employé, titulaire de CIN n°05252340, représentée par son avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître BenHamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax.

Partie saisie : 1/ Ines Ben Abouda Kamel, femme au foyer, domicilié route Elain km 2.5 Sfax, femme au foyer, titulaire de CIN n°08155361.

2/ Nawrez Ben Abouda Kamel, coiffeuse, domicilié route Menzel Chaker km 1. 5 Sfax, femme au foyer, titulaire de CIN n°05304365.

3/ Hanen Ben Abouda Kamel, femme au foyer, domicilié route de l'aéroport km 6 zenkat Siala Sfax, titulaire de CIN n°05303462.

Il y aura vente aux enchères publiques :

La totalité d'un terrain, sis à route de l'AIN km 2.5 rue à côté de clinique ALALIA Sfax, qui se compose d'un terrain clôturé par des murs des4 côtés, d'une superficie total de 378 m², 13,3m du côté est du sud au nord, et l'ouest 17,60 m de l'est à l'ouest du côté sud 20,4m, et du nord 21,75 m, limité du côté sud par Kamel, du côté est par une entrée de 5,50 m de largeur, du côté nord kossentini, et côté ouest par Abdehamid, Kamel. Au centre il y'a une maison de superficie 104 m² se composant d'une véranda du coté est au nord sans toit avec salon, 2 pièces TW, cuisine contient un puit. C et maison est ancienne sans carrelage équipé d'électricité et d'eau.

Mise à prix : Quatre vingt quatre mille dinars (84.000.000 d) après déduction 40 %.

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu toutes les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal 1ère instance de Sfax2 ou est déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax, et tout participant à l'adjudication doit consigné au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2019X00890VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation à Sfax

A la demande de : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - RC : B187881996 Siège social 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Hichem Bouattour en sa qualité de failli débiteur. A la diligence de Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie : Etage de Villa non achevée sise, Route Lafrane km6 Sfax d'une superficie de 153 m² avec une chambre sur le toit d'une superficie de 30 m².

Mise à prix : quatre vingt quatre mille dinars (84000.000d)

Date et lieu de la vente : Mercredi 31/7/2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix. L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

2019X00895VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis 95 rue de la liberté Tunis

Partie saisie : Bassem Ben Khelifa Khelifa, demeurant à El BleIma Kondar, titulaire de la C I N n° 08467830.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°17079 Sousse d'une superficie de 1214 m² dénommé «FADHELA 22» sis à Sod El Kébli Kalaa Kobra

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 7 284 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 30/7/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2019A00223VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la STUSID BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Karai Tunis.

Partie saisie :

1) Nouri Ben Mohamed Bouhellal, demeurant à 100 Rue Ali Bellahouene Msaken, titulaire de CIN N' 02952755.

2) Nedre Bent Mohamed Hedheli, demeurante à 100 Rue Ali Bellahouene Msaken.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, Matricule Fiscal n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°78173 Sousse d'une superficie de 495 m² dénommé «NIHEL» et sis à Rue Youghourta Messaadine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 759 400 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 01/8/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019A00224VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mardi 6/8/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse II à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir.

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis.

MF : 24588 W /P/M 000

Contre : Kassem Ben Mohamed Echrif Résident à l'étranger, Titulaire de la C I N 02056174 demeurant à 119 Rue Hédi Chaker, Hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Essaada" du titre foncier n°93259 Sousse composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 167 m² sise à Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse consistant en une terre à usage d'habitations sur lequel est édifiée une villa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 131.650.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse II ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00280VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % du prix de vente

Avocat poursuivant Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation de la Société Civile Professionnelle

"AVOCATS CONSEILS UNIS"

Rue 8002, immeuble Espace Tunis Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme, RC N°B1105941994, représentée par son Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis.

Partie saisie : Société AGRIPLUS SARL représentée par son gérant, RC N°B0137492004, siège social 72 Avenue de Carthage, appartement n°10, 5ème étage 1000 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, CIN n°00267571, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

1) La totalité de l'immeuble objet du TF n°145905 Tunis dénommé «Riadh2», sa superficie s'élève à 96 m² et consiste en un bureau situé au 1er étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°13 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 516/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parties communes et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privés.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : Il comprend 5 pièces :

- 1 ère pièce Largeur 2,47 m, longueur 4,30 m

- 2ème pièce Largeur 4,2 m, longueur 5,54 m

- 3ème pièce Largeur 3.50 m, longueur 3,50 m

- 4ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 5 m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 4,70 m

- Salle de bain Largeur 2 m, longueur 2 m

2) La totalité de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» d'une superficie de 95 m² consistant en un bureau sis au 2ème étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'Immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communes et indivises dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privés.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : Il comprend 4 pièces :

- 1ère pièce Largeur 5m, longueur 6,60 m

- 2ème pièce Largeur 3,60 m, longueur 5,20m

- 3ème pièce Largeur 5,54 m, longueur 4,4 m

- 4ème pièce Largeur 4,30m, longueur 2,5m

- Salle de bain Largeur 2m, longueur 2m.

3) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» sa superficie s'élève à 96m² et 2ème étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet

du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communs et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privé.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : Il comprend 5 pièces :

- 1ère pièce Largeur 3,50 m, longueur 5,50 m

- 2ème pièce Largeur 4m, longueur 5,50m

- 3ème pièce Largeur 2,47m, longueur 4,30m

- 4ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 5m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 5m

- Salle de bain Largeur 2m, longueur 2m.

Mise à prix :

1- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145905 Tunis dénommé "Riadh 2" s'élève à cent vingt trois mille huit cent quarante dinars (123.840,000 D).

2- La mise à prix de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» s'élève à cent vingt six mille cinq cent quarante sept dinars 200 millimes (126.547,D200).

3- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» deux mille cent douze dinars (122.112, D000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 6 Août 2019 (6/8/2019) à 9.00 du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2019402472VEPA1

Vente l'enchère publique d'un immeuble - mise à prix rabaissé

Le poursuivant: 49 ouvriers de la ste cogepa el koucha.

La partie saisie: sté cogepa el koucha. Siege social 5 rue imprimerie zone industrielle. Ksar said, douar Hicher. manouba

L'avocat poursuivant: Maître Faouzi Jaballah avocat, 04 Rue 13 Août Mannouba , et Maître Makram Tlili Avocat 06 Rue Sidi Bechir, Tunis

Immeuble mis en vente : suivant le rapport d'expertise effectué le 30-6-2018 par l'expert Fredj Laouini par suite a ordonnance sur requête n° 52250 ordonnée par Mr le président du tribunal de première instance de Manouba le 2- 10- 2017 L'immeuble est un terrain situé à la zone industrielle ksar said manouba dont se trouve à ses frontières : nord une usine , est une voie interne puis une usine de plastic, ouest rue l'imprimerie, et sud une rue interne puis siège. de la CNAM. Dont la partie saisie est propriétaire de 4000 m carré indivise de la surface totale qui est de 8343 mètre carré les parts indivises revenant au débiteur ste cogepa koucha contiennent des construction dont les surfaces sont: la partie A est 1234 m carré utilisé comme usine et administration , la partie B est de 163 m carré utilisé comme buvette, la partie C est de 326 m carré utilisé comme dépôt de camions. Plus une toilette de 30 m carré, la partie D de surface 2247 m carré qui est des vois d'entrée et sortie.

Plusieurs pré notations conserve leurs effet sur l'immeuble.

Mise à prix : la mise à prix est fixée sur tout les parts indivises revenant au débiteur sté cogepa el koucha dans l'immeuble objet du titre 2441 manouba représentant (4000/ 8348) parts indivises en garantie de la dette, est à deux millions deux cents vingt deux milles cinquante dinars (2.222.050,000 d) suivant le rapport d'expertise. la mise à prix a été rabaissée pour quarante pour cent (40%) par décision du tribunal le 29-5-2019

Date et lieu de la vente : la vente des parts indivises revenant à la partie saisie décrit ci haut en un seul lot a la séance du mercredi vingt quatre juillet deux mille dix neuf (24/07/2019) a neuf heures et suivants a la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de manouba.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures de travail comme il est possible de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal et au bureau de l'avocat poursuivant.

2019402480VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maitre Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

23 Rue D'Egypte Lafayette Tunis

MF ; 510047E/A/P/000

Tel: 71.282.575

Fax:71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son président directeur général -S.A-

identifiant Unique RNE 0024588W-R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mohamed Aziz Sbai - Entrepreneur -Titulaire de CIN n° 04399774 –Demeurant : Rue Hedi Chaker Makther Siliana

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 Rue D'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble Saisi : il s'agit des parts indivises (210/78130 parts) de l'immeuble nommé «Bourcheda» objet TF n° 138932 Tunis correspondant à une terre agricole sise à Sijoumi près du tombeau Sidi Abdellah faisant coin d'une rue et la route n°39 ceinture de Tunis précisément le lot n° 17 Rue Ettaawen situé dans une cité entourée de bâtiments de tous les cotés sauf la façade où est bâtie un mur de 12 mètres de longueur.

Il y est bâti une chambre son toit est de dalle, les murs sont au ciment gris d'une superficie de 15 m2 et dans un état délabré lors du visionnage. il n'est pas occupé.

Mise à prix : Cinquante Trois Mille Neuf Cents Quatre Dinars Cinq Cents Millimes (53.904.500 dinars).

Date et lieu de la vente : Lundi le 5 Aout 2019 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du tribunal indiqué ou au cabinet de Maitre Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2019402493VEPA1

Avis aux créanciers

Contenu du jugement modifiant le plan de redressement du 15/11/2005

Société «ELBENE INDUSTRIE»

RC : B112071996

MF : 10478SPM000

Du jugement rendu en date du 18 juin 2019 par le Tribunal de Première Instance de Sousse 1 il appert la modification du plan de redressement de la société «ELBENE INDUSTRIE» approuvé par le tribunal en date du 15 novembre 2005 affaire commerciale 2740 par l'homologation du plan présenté par le commissaire à l'exécution Salah Dhibi du 27 mai 2019 et ce par la continuité de l'activité avec :

Premièrement : restructuration du capital social de la société

1. Réduction du capital à hauteur de 50% pour le ramener à 20 millions de dinars ;

2. Augmentation du capital social de 45 millions de dinars, comme suit :

a. Par conversion des dettes bancaires à hauteur de 25 millions de dinars

b. Augmentation de capital en numéraire de 20 MD réservée aux actionnaires majoritaires de la société à travers les SICAR pour atteindre 65 millions de dinars.

Deuxièmement : Rééchelonnement des dettes bancaires

1. Conversion de la dette bancaire en compte courant associés (CCA) pour 15 millions de dinars avec rémunération au taux de 8% par an ;

2. Consolidation du reliquat des dettes bancaires comme suit :

Durée : 10 ans dont 2 années de grâce ;

Taux : TMM+3.

Troisièmement : Rééchelonnement des dettes de l'Etat

1. Dette CNSS :

- règlement de 20% du principal de la dette évaluée à 1 404 297,919 DT ;

- paiement immédiat en 2019 du principal et des intérêts de retard portant sur les prêts sociaux évalués à 17 924,113 DT, et rééchelonnement du reliquat sur 5 ans à partir de l'année 2020.

2. Recette des Finances : rééchelonnement de la dette sur 5 ans à partir de l'année 2020

Quatrièmement : rééchelonnement de la dette des centres de collecte de lait

1. Paiement immédiat de 25 % de la dette et ;

2. Rééchelonnement du reliquat sur 10 mois.

Cinquièmement : paiement immédiat de la dette de la SONEDE.

Sixièmement : dette de la STEG :

- Paiement immédiat de 30% de la dette;

- Rééchelonnement du reliquat sur 12 mois.

Septièmement : rééchelonnement de la dette des fournisseurs de service sur 5 ans

Huitièmement : rééchelonnement de la dette des sociétés étrangères et les autres dettes sur 5 ans.

Neuvièmement : licenciement du personnel non essentiel à l'activité de la société conformément à l'article 38 de la loi n°34 -1995 portant sur le régime de redressement des entreprises en difficultés économiques.

Dixièmement : charger M. Salah Dhibi, commissaire à l'exécution du plan de redressement modifié sous tutelle du juge de l'entreprise Mme Khaoula Bel Hadj Jrad, de la convocation dans un délai ne dépassant 2 mois à compter de la date de prononciation du jugement :

- Le conseil d'administration;

- L'assemblée générale extraordinaire approuvant les décisions concernant la restructuration du capital social, l'exécution des conventions conclues entre la société et ses créanciers et l'interdiction de l'aliénation par les représentants légaux de la société de l'actif de cette dernière durant la période de l'exécution du plan de redressement.

de l'actif de cette dernière durant la période de l'exécution du plan de redressement.

2019R01760VEPA2

Avis de Faillite

de la Société Ennour

Capital Social: 100.000 dt

MF: 141031996B

MF: P0020373

Siège social : N 68 Rue Leiopaul Sengour -Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 18/06/2019 dossier sous le n° 34 , il a été décidé:

la faillite de la société « Société Ennour» sous le numéro du matricule fiscal P 0020373 et la nomination de Md Maeb Elabidi en tant juge commissaire et Me Hatem Nasri en tant syndic de faillite et ordonne apposition des scellés au siège social de la société ainsi que l'inscription de l'hypothèque de la masse .

2019R01763VEPA2

Liquidation d'une société en participation

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance d Sfax en date du 26/2/2019 dans le cadre de l'affaire N°9163, il a été désigné l'expert Mseddi Hamdi en tant que liquidateur de la société en participation constituée entre Mr Ameur Louasseif Kerkni et Mr Mansour Kebeili ayant comme objet l'exploitation d'un restaurant de fast food dénornmé « My Food »sis à la boutique N°23 du rez de chaussée du complexe immobilier « City Centre» avenue Majida Boulila Sfax ayant comme matricule fiscal 1439707.

A cet effet, les créanciers sont invités à inscrire leurs créances dans les délais légaux auprès du liquidateur Mr Mseddi Hamdi sis à immeuble Palmarium 4 Bloc A étage 7 bureau 1 Avenue des Martyrs 3027 Sfax.

2019B00285VEPA2

Avis de distribution

En date du 28/3/2019 et suite à la décision n°89 du juge commissaire de tribunal de première instance de Grombalia ordonnant l'ouverture de distribution des deniers du montant 2.562.371 dinars consigné à la caisse des dépôts et consignations suivant le

certificat de dépôt n°15664 délivré le 22/4/2019.

Et ce suite à la requête de distribution présentée par Maître Laajili Ammar Zied agissant pour le compte de Chouchen Mounir contre le débiteur société KOBRA CLAZATURE et l'ensemble des créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête de consignation.

En conséquence de quoi et en vertu de l'article 468 cpcc tout créancier désirant participer à la distribution des deniers doit dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de lettre recommandée à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévues aux deux articles précédents.

Le présent avis est publié conformément aux articlées 466 et 467 du cpcc.

2019N00433VEPA2

Jugement de Cession à un tiers des restaurants

POMODORO appartenant à Mohamed Mouldi CHAIR

Rue Hassan Hosni Abdelwahab Hammamet

IU : 0155691W

CNSS : 84185-86

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 17/6/2019 sous n°236, le tribunal de première instance de Grombalia a ordonné la cession entière à un tiers des deux restaurants POMODORO le premier se trouvant à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet et le second au n°153 marina Yasmine Hammamet et la désignation de M Lotfi Khelifi en tant que contrôleur à l'exécution chargé de la rédaction du cahier des charges et l'accomplissement des formalités de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et par tout autre moyen qui sera autorisé par le monsieur le juge commissaire.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 12/8/2019.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter les deux restaurants après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère n°71.842.870 fax 71.799.504.

2019402474VEPA2

Avis de nomination d'un Mandataire de Justice

Suivant jugement en référé émanant du tribunal de première instance de Grombalia, en date du 19/04/2019 sous le numéro 53708, Monsieur Mohamed Haouidhek est nommé mandataire de justice sur les terrains agricoles suivants :

1. « Saniet errouj el halfaoui » objet du titre foncier n°563206 Nabeul,

2. « Saniet Errouh 4 » objet du titre foncier n°579870 Nabeul,

3. « Chouraf El ma» objet du titre foncier n°579925 Nabeul

Sis à Menzel Bouzelfa gouvernorat de Nabeul, et ce pour procéder à leur gestion, à leur conservation et à la conservation des droits des parties en conflit jusqu'à résolution du conflit à l'amiable ou par voie de justice. Madame Hind Khaled est également nommée juge contrôleur dont la

mission est le contrôle des opérations de mandat judiciaire.

Tous Intéressés peuvent contacter le mandataire Judiciaire susmentionné à l'adresse suivante:

Centre Dorra Bloc C étage 2 bureau n06 Manar 3 - 2092 -Tunis. Téléphone: 71.887.788 Fax: 71.887.313- E- Mail : mohamed.haouidhek@awnac.tn

2019402481VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CONFISERIE SAID

SA au capital social de 110.000 D

Siège social : 5 Avenue Farhat Hached Salambo

Le président du conseil d'administration de la société Confiserie SAID convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27/7/2019 à 10h au siège de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la désignation des administrateurs

2) Lecture et approbation des rapports d'activité de la société

3) Approbation des états financiers de la société de 2010 à 2018

4) Quitus aux administrateurs pour leur gestion pour la même période

5) Questions diverses.

2019T01042SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2019

Société Hôtelière et Touristique «KSAR DJERBA» S.A

Au capital de 2.000.000 d

Siège social : 4, Rue 8612 la Charguia 1 - Tunis

R.C : B 112331996

M.F : 312472 P/A/M 000

Les actionnaires de la société hôtelière et touristique Ksar Djerba sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juillet 2019 à 10 heures au siège de la société de Tunisie-Emiratie de participation sis immeuble Ennour 5 étage zone urbaine nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner la tenue tardive de l'assemblée.

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des états financiers pour l'exercice 2018.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination d'un nouvel administrateur.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation des jetons de présence.

Tout actionnaire peut assister à l'assemblée générale ordinaire ou se faire représenter par un autre actionnaire.

2019T01045SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2019

Société Hôtelière et Touristique «KSAR DJERBA» S.A

Au capital de 2.000.000 d

Siège social : 4, Rue 8612 la Charguia 1 - Tunis

R.C : B 112331996

M.F : 312472 P/A/M 000

Les actionnaires de la société hôtelière et touristique Ksar Djerba sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 juillet 2019 à 11 heures au siège de la société de Tunisie-Emiratie de participation sis immeuble Ennour 5 étage zone urbaine nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuation de l'activité de la société.

Tout actionnaire peut assister à l'assemblée générale ordinaire ou se faire représenter par un autre actionnaire.

2019T01046SANB3

Sigma Holding – S.A

Au capital de 3.500.000 dinars

Matricule fiscal : 788121/H/A/M/000

Les actionnaires de la société « Sigma Holding» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le lundi 22 Juillet 2019 à 15H, au siège social, 75.avenue Khair-Eddine Pacha 1073 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délai de convocation.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et du rapport de gestion.

3. Approbation des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des conventions spéciales.

2019T01047SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le mercredi 24 juillet 2019 à 10h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord sis place de l'Union du Maghreb Arabe -Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018.

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

6- Approbation de la nomination ou du renouvellement du mandat des membres permanents au conseil d'administration.

2019R01745SANB3

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4.523.660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0007495 T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement qui se tiendra le lundi 22 juillet 2019 à 14 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Questions diverses.

2019R01756SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Industrielle ELBENE INDUSTRIE

Société Anonyme au capital de 40.000.000 D

Siége Social : Centrale laitière - Sidi Bou Ali

R.C.S : B 112071996 TPI Sousse 2

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme industrielle "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 17 Juillet 2019 à 12H au bureau de Mr Salah Dhibi sis à 92 rue 8600 charguia 2 2035 Tunis

1. Approbation du retard de tenue d'assemblée générale :

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2015 2016 et 2017

7. Approbation des états financiers consolidés des exercices 2015 2016 et 2017

8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2018.

9. Désignation de deux commissaires aux comptes

10. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2019S00774SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE ELBENE INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 40.000.000 D

Siège social : Centrale Laitière Sidi Bou Ali

R.C.S. : B112011996 TPI Sousse 2

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme Industrielle "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 17 juillet 2019 à 11H, au bureau de Mr Salah Dhibi sis à 92 rue 8600 Charguia 2 2036 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société

2) Annulation de la décision d'augmentation du capital de l'AGE du 7/11/2017

3) Approbation du plan de sauvetage de l'entreprise

4) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la réduction et l'augmentation du capital

5) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction et l'augmentation du capital.

6) Approbation des opérations de réduction et d'augmentation du capital avec fixation des modalités de chaque opération

7) Suppression du droit préférentiel de souscription.

8) Modification des dispositions de l'article 6 et 30 des statuts concernant respectivement le capital social et le mode de convocation des assemblées générales.

9) Pouvoirs.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019S00775SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire du Lundi 22 Juillet 2019

S.T.P.T. Salwa City - Hôtel Tej Marhaba

Société Anonyme au capital de 21.800.000 DT

Siège Social : Avenue Taieb M'hiri - 4000, Sousse

RC : B 111637199

MF : 44646 ZAM000

Cher Actionnaire

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part aux travaux de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le Lundi 22 juillet 2019 à 11:00 heures à l'hôtel « Tej Marhaba »sis Avenue Taieb Mhiri 4000 Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lettre et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018 et quitus aux administrateurs.

2- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

3- Fixation des jetons de présence

4- Affectation des résultats

5- Renouvellement des mandats des administrateurs : .Mme Aicha Driss Jenayah, Société Touristique Tour Khalef représentée par Mme Zohra Driss et Comptoir National du Plastique (CNP) représenté par Mme Meriem Driss Ep. Garnaoui de 2019 au 2021.

6- Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Une formule de procuration est fournie en annexe des présentes.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

2019S00781SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'environnement de plantation et de jardinage de Tataouine – SEPJT – S.A

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les actionnaires de la Société de l'Environnement de Plantation et de Jardinage de Tataouine SEPJT, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Mardi 30 Juillet 2019 à 09h, à Dar Guermassa à Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018 et l'approbation des opérations financières et des conventions objet de l'article 200 du code des sociétés.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

5- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2018.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil-d'administration.

7- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018.

8- Le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10- Délégation de publication.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie, d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019M00268SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de l'environnement de plantation et de jardinage de Tataouine – SEPJT – S.A

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les actionnaires de la Société de l'Environnement, de Plantation et de Jardinage de Tataouine SEPJT, sont convoqués en assemblée générale

extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le Mardi 30 Juillet 2019 à 11 h, à Dar Guermassa à Tataouine.

2019M00269SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SOCIETE TROGAMES S.A

S.A au Capital de 200.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - GABES

M.F : 3698L/A/M/OOO

CNSS : N° 57807-92

Messieurs les actionnaires de la société TROGAMES sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le Samedi 20 juillet 2019 à 10 h au siège de la société sis à l'avenue Habib BOURGUIBA N° 137 - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la société et questions diverses.

2019Z00134SANB3

Convocation

SOCIETE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

ENERGIES RENOUVELABLES «SOMEM»

S.A au capital de 410.920 dinars

Siège social : 26, rue Amine El Abbassi - 1082 Tunis - Belvédère

M.F : 035349R/A/M/000

Matricule CNSS : 203616-13

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOMEM sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu, le mardi 16/7/2019 à 12 h à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2019402468SANB3

Convocation

SOCIETE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

ENERGIES RENOUVELABLES «SOMEM»

S.A au capital de 410.920 dinars

Siège social : 26, rue Amine El Abbassi - 1082 Tunis - Belvédère

M.F : 035349R/A/M/000

Matricule CNSS : 203616-13

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOMEM sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu, le mardi 16/7/2019 à 12 h30 à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

2019402469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société LE GOLF DES OASIS

S.A au capital de 5.100.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 0749279 N/A/M/000

CNSS : 00226328-27

Messieurs les actionnaires de la société le golf des oasis sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juillet 2019 à 10 heures à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 - en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2013-2014-2015 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes relatif au mêmes exercices

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2013 - 31/12/2014 - 31/12/2015

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2016/2017/2018

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016/2017/2018.

2019402470SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société LE GOLF DES OASIS

S.A au capital de 5.100.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 0749279 N/A/M/000

CNSS : 00226328-27

Messieurs les actionnaires de la société le golf des oasis sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 23 juillet 2019 à 11 heures à l'impasse de l'énergie solaire numéro 4 - La Charguia 1 - en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'entreprise.

2019402471SANB3

Convocation

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MEUBLES «CTM »

24, Rue Sœur Joséphine - BP 283 - 4000 Sousse

MF : 000/M/A/023124/G

RC : R116641997

CNSS : 104133-52

Les administrateurs de la CTM sont convoqués à assister au Conseil d'Administration pour le 8/7/2019 à 10 Heures au cabinet du commissaire aux comptes la société PROAUDIT, sis à Apt. 21 Immeuble les Chalets - 2ème étage - Rue Abu Hamed ElGhazali, Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en œuvre de la procédure d'alerte prévue par la loi n°36-2016.

- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019402478SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisia Helicopter SA

Société anonyme au capital de 1385.000Dinars

Sise à 81 Rue D'algérie 8110 Tabarka

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIA HELICOPTER SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16/07/2019 à 12 :00 heures au siège social de la CDCD Gestion: Résidence Lakeo, rue du lac Michigan 1053 Les berges du Lac 1 , Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation de la tenue tardive de la réunion de l'AGO

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice de l'année 2018.

-Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice de l'année 2018

-Approbation des états financiers clos au 31/12/2018

-Affectation des résultats;

-Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

2019402483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Du 22 Juillet 2019

Société South Services Company

Capital Social 1000 000 dinars

Siége Social: Cite Elmahrajène Prés de Centre de Formation Tataouine 3200

Immatricule Fiscal: 1310721/L/A/M/000

Registre Commercial : B01154042013

N° CNSS : 538269-16

South Services Company (SSC) a l'honneur d'inviter Messieurs les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 22 Juillet

2019 à 09H au siège social Cité El mahrajène Tataouine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Organisation de la réunion de J'Assemblée Générale Ordinaire de South Services Company à la date du 22 Juillet 2019 à Tataouine.

2) Ratification de la nomination de deux nouveaux Administrateurs de la SSC.

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 et des Etats Financiers au titre de l'exercice 2018

4) lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des opérations régies par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6) Quitus aux Administrateurs.

7) Nomination des Administrateurs de la SSC.

8) Nomination du Commissaire aux Comptes de la SSC pour les Années 2019, 2020 et 2021.

9) Fixation des Jetons de Présence aux Administrateurs.

10) Questions diverses.

2019402489SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Assistance en Management d'Eudes et de Formation « SAMEF » - S.A

Au capital de 220.000dt

23, Rue Emir Abd Elkarim Mutuelle Ville - 1082 - Tunis, Tunisie

R.C : B110681997

MF: 000649N/A/M/000

CNSS : 44132-94

Les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués au siège de la société le Mardi 30 Juillet 2019 à 11H00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2017.

2- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2017.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Questions diverses.

2019402496SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Assistance En Management, d'Etudes et de Formation «SAMEF » - S.A

Au capital de 220.000 dt

23, Rue Emir Abd Elkarim Mutuelle Ville - 1082 - Tunis, Tunisie

R.C : B110681997

MF : 000649N/A/M/000

CNSS : 44132-94

Les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués au siège de la société le Mardi 30 Juillet 2019 à 12H00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- situation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- questions diverses.

2019402497SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Firas Abid annonce qu'il possède un étage de surface 185 m² et situé entre route Ain et Manzel Cheker Km 4.5 Sidi Hafi Sfax effectuer par un acte de donation notarié enregistré le 22/10/2009 n°MO49877.

Il a perdu son contrat et il désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Naoufal Trigui 86 rue Sidi Belhsan el Madina Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00897DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Khazri Amine Ben Abdallah titulaire de la CIN n° 08065644 Ie17/01/2013 l'un des héritiers de Mr Khazri Abdallah Ben Mouhamed, déclare la perte de l'acte de propriété n°3893/04 objet du titre foncier n°3970-le Kef en vertu d'une attestation de perte délivrée sous n°59 le 14/6/2019 par la garde nationale de Nabeul.

2019C00066DIVD2

Rectificatifs

Additif à la notice d'augmentation du capital

Société - Générale Industrie du Nord «GINOR»

Identifiant unique : 1039673/B

Suivant la notice d'augmentation du capital parue au JORT n°63 du 14/6/2019 sous le n° 2019402247SANB2 p 2452, il est à préciser que ladite augmentation a été décidée en vertu du PV de l'AGE en date du 24/4/2019 enregistrée à la REAS, 1er bureau, Tunis le 8/5/2019 sous le n°19502780 quittance n°3570.

2019R01761RECZ9

ABC Tunisie

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2018	31-déc-2017
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	187 160	16 237
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	259 776	287 661
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	410 664	235 912
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	57 108	53 674
AC5- Portefeuilled'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeursimmobilisées	4.6	8 298	6 656
AC7- Autresactifs	4.7	13 293	11 300
TOTAL ACTIFS		**936 351**	**611 492**
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	141 278	53 034
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	247 091	94 036
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	422 782	370 751
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	35 906	-
PA5 - Autrespassifs	4.12	12 028	18 379
TOTAL PASSIFS		**859 085**	**536 200**
Capitauxpropres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		1 236	917
CP3 - Résultatsreportés		6 056	6 174
CP4 - Résultat de la période		1 974	201
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4.13**	**77 266**	**75 292**
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**936 351**	**611 492**

ABC Tunisie

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2018	31-déc-2017
Passifséventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.14	2 723	1 998
HB 2 - Créditsdocumentaires		9 658	13 755
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**12 381**	**15 753**
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	37656	32 575
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		**37656**	**32 575**
Engagements reçus			
HB 7 - Garantiesreçues	4.16	284 412	163 494
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		**284 412**	**163 494**

ABC Tunisie

Etat de résultat

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produitsd'exploitationbancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	33 393	20 305
PR2 - Commissions (enproduits)	4.19	5 848	5 804
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.20	1 347	5 670
Total produitsd'exploitationbancaire		**40 588**	**31 780**
Charges d'exploitationbancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées (*)	4.21	(14 747)	(9 478)
CH2 - Commissions encourues	4.22	(957)	(891)
Total charges d'exploitationbancaire		**(15 704)**	**(10 368)**
PRODUIT NET BANCAIRE		**24 884**	**21 411**
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.23	(1 269)	43
PR 7 - Autresproduitsd'exploitation		554	344
CH 6 - Frais de personnel	4.24	(12 339)	(10 439)
CH 7 - Charges généralesd'exploitation (*)	4.25	(8 852)	(6 782)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(994)	(1 095)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 984**	**3 483**
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.26	1 346	19
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 195)	(1 082)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**2 135**	**2 420**
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.27	(161)	(2 218)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1 974**	**201**
RESULTAT PAR ACTION (TND)	**4.28**	**0,290**	**0,030**

(*) Les données au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

ABC Tunisie

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Activitésd'exploitation			
Produitsd'exploitationbancaireencaissés		38 945	30 774
Charges d'exploitationbancairedécaissées (*)		(13 834)	(9 348)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(126 208)	(32 009)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		39 626	42 422
Titres de placements		(3 000)	8 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 603)	(11 068)
Autres flux de trésorerie (*)		(14 619)	(8 372)
Impôts sur les sociétés payés		(1 402)	(2 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**(89 095)**	**18 343**
Activitésd'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 676)	(3 661)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		**(2 676)**	**(3 661)**
Activités de financement			
Emission / Remboursementempruntsobligataires		20 000	-
Encaissement / Remboursementautresemprunts		14 958	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**34 958**	**-**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(56 813)	14 682
Liquidités et équivalents en début d'exercice		115 046	100 364
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	**4.29**	**58 233**	**115 046**

(*) Les données au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2018

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking CorporationTunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- **Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

- **Comptabilisation des créditsà la clientèle**

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- **Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle**

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sontcourus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
- B2 : Actifs incertains	20 %
- B3 : Actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

- **Intérêts encourus et charges assimilés :**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

- **Fonds de garantie des dépôts :**

Pour le calcul de la cotisation annuelle au fonds de garantie des dépôts, la banque a appliqué les dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, qui a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.
Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)
A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.
A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention ;
- leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison :

En 2017, la cotisation du fonds de garantie des dépôts prévue par l'article 17 du décret n°2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fond de garantie des dépôts bancaires a été présentée dans la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilées ». En 2018, suite à la reconsidération de la nature de cette cotisation, la charge correspondante a été présentée dans la rubrique CH7 « Charges générales d'exploitation ».

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données relatives à l'exercice 2017 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Description	Rubrique	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement	Commentaire
Etat de résultat					
Intérêts encourus et charges assimilées	CH1	(10 388)	910	(9 478)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Charges générales d'exploitation	CH7	(5 872)	(910)	(6 782)	
Etat de flux de trésorerie					
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 258)	910	(9 348)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Autres flux de trésorerie		(7 462)	(910)	(8 372)	

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **187 160**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse	5 475	6 500
BCT	181 685	9 737
TOTAL	**187 160**	**16 237**

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **259 776** KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Créances sur les établissements bancaires	**208 004**	**248 489**
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	40 011
Placements chez la BCT	32 596	13 124
Placements chez les correspondants	135 512	191 868
Créances sur les Etablissements bancaires	993	2 745
Créances rattachées	150	741
Créances sur les établissements financiers	**51 772**	**39 172**
Créances sur les Etablissements Financiers	51 278	38 969
Créancesrattachées	494	203
TOTAL	**259 776**	**287 661**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	**129 232**	**78 772**	**-**	**-**	**208 004**
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	-	-	-	38 753
Placements chez la BCT	32 596	-	-	-	32 596
Placements chez les correspondants	57 733	77 779	-	-	135 512
Créances sur les Etablissements bancaires	-	993	-	-	993
Créancesrattachées	150	-	-	-	150
Créances sur les établissements financiers	**7 772**	**44 000**	**-**	**-**	**51 772**
Créances sur les Etablissements Financiers	7 278	44 000			51 278
Créancesrattachées	494				494
TOTAL	**137 004**	**122 772**	**-**	**-**	**259 776**

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaires.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **410 664**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Comptes débiteurs	**10 358**	**5 332**
Comptes courants débiteurs	10 358	5 332
Autres concours à la clientèle	**417 868**	**246 422**
Escompte commercial	15 327	6 891
Crédits à Court Terme	155 731	49 638
Crédits à Moyen et Long Terme	225 839	174 105
Crédits de consolidation	715	408
Impayés	16 304	12 980
Produits à recevoir	4 504	2 715
Produits perçus d'avance	(552)	(315)
Total Créances Brutes	**428 226**	**251 754**
Provisions affectées	(9 053)	(8 312)
Agios réservés	(7 471)	(6 492)
Provisions Collectives	(1 038)	(1 038)
TOTAL	**410 664**	**235 912**

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Classe A	397 061	232 197
Classe B1	12 996	3 203
Total Créances performantes	**410 057**	**235 400**
Classe B2	1 363	839
Classe B3	909	834
Classe B4	15 897	14 681
Total Créances non performantes	**18 169**	**16 354**
TOTAL	**428 226**	**251 754**

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	**10 358**	**-**	**-**	**-**	**10 358**
Comptes courants débiteurs	10 358	-	-	-	10 358
Autres concours à la clientèle	**163 360**	**59 635**	**176 152**	**18 721**	**417 868**
Escompte commercial	10 163	4 591	573	-	15 327
Crédits à Court Terme	123 460	25 591	6 680	-	155 731
Crédits à Moyen et Long Terme	9 426	29 347	168 345	18 721	225 839
Crédits de consolidation	55	106	554	-	715
Impayés	16 304	-	-	-	16 304
Produits à recevoir	4 504	-	-	-	4 504
Produits perçus d'avance	(552)	-	-	-	(552)
Total Créances Brutes	**173 718**	**59 635**	**176 152**	**18 721**	**428 226**

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 60 737KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Encours des créancesdouteuses	**18 169**	**16 355**
Stocks de provisions de début d'exercice	(8 312)	(8 059)
Dotation de l'exercice	(1 788)	(1 608)
Reprise de l'exercice	1 047	1 355
Stocks de provisions à la fin d'exercice	**(9 053)**	**(8 312)**

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 Décembre 2018, l'encours des créances classées s'élève à 18 169 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 7 471 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à **57 108**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Titres de placement	**57 108**	**53 674**
Bons de trésor assimilables (BTA)	55 000	52 000
Décote/Prime	(569)	(419)
Produits à recevoir	2 677	2 093
TOTAL	**57 108**	**53 674**

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52** KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	**52**	**52**

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **8 298** KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2017	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2018	Amortissement 31/12/2017	Cession / Régularisation	Dotation 2018	Amortissement 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
Agencements, Aménagements Installations	5 964	135	6 098	(2 934)	(246)	(595)	(3 774)	2 324
Immeubles	299	-	299	(82)	-	(10)	(91)	208
Matériel de Transport	648	157	805	(355)	-	(141)	(496)	309
Matériel Informatique	1 289	69	1 358	(1 163)	(0)	(84)	(1 247)	111
Mobilier et Matériel de Bureau	589	1	590	(561)	246	(73)	(388)	202
Logiciels Informatiques	3 228	381	3 609	(3 112)	-	(91)	(3 204)	405
Avances sur Immobilisations	2 845	1 894	4 739	-	-	-	-	4 739
TOTAL	**14 862**	**2 636**	**17 498**	**(8 206)**	**0**	**(994)**	**(9 200)**	**8 298**

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **13 293**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Crédits au personnel	8 224	6 680
Charges Constatées d'avance	364	103
Autres	5 103	4 704
Total	**13 691**	**11 487**
Provisions pour dépréciation	(398)	(187)
TOTAL	**13 293**	**11 300**

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **141 278**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunt auprès de la BCT	141 000	53 000
Dettes rattachées	278	34
TOTAL	**141 278**	**53 034**

La ventilation des emprunts auprès de la BCT selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt auprès de la BCT	94 000	47 000	-	-	**141 000**
Dettes rattachées	20	258	-	-	**278**
TOTAL	**94 020**	**47 258**	**-**	**-**	**141 278**

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **247 091**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts interbancaires	217 701	22 751
Dépôts des établissements bancaires	27 765	70 444
Dépôts des établissements financiers	1 604	840
Dettes rattachées	21	2
TOTAL	**247 091**	**94 036**

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	217 701	-	-	-	**217 701**
Dépôts des établissements bancaires	27 765	-	-	-	**27 765**
Dépôts des établissements financiers	1 604	-	-	-	**1 604**
Dettes rattachées	21	-	-	-	**21**
TOTAL	**247 091**	**-**	**-**	**-**	**247 091**

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **422 782**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dépôts à vue	324 200	287 895
Dépôts d'épargne	29 386	25 632
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	49 072	41 172
Certificats de dépôts	3 500	-
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	15 646
Charges à payer	554	445
Intérêts payés d'avance	(175)	(38)
TOTAL	**422 782**	**370 751**

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	324 200	-	-	-	**324 200**
Dépôts d'épargne	29 386	-	-	-	**29 386**
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	13 560	32 430	3 082	-	**49 072**
Certificats de dépôts	3 500	-	-	-	**3 500**
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	-	-	-	**16 245**
Charges à payer	554	-	-	-	**554**
Intérêts payés d'avance	(175)	-	-	-	**(175)**
TOTAL	**387 270**	**32 430**	**3 082**	**-**	**422 782**

Note 4.11 – Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de ce poste s'élève à **35 906** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts obligataires	20 000	-
Autres emprunts	14 958	-
Dettes rattachées	948	-
TOTAL	**35 906**	**-**

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	3 749	15 120	1 131	**20 000**
Autres emprunts	-	-	14 958	-	**14 958**
Dettes rattachées	-	944	4	-	**948**
TOTAL	**-**	**4 693**	**30 082**	**1 131**	**35 906**

Note 4.12 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **12 028**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dettes au personnel	3 946	2 782
Dettes sociales	786	649
Etat, Impôt et taxes	775	900
Provisions pour risques et charges	455	255
Comptes de suspens	4 879	11 292
Autres Passifs	1 187	2 501
TOTAL	**12 028**	**18 379**

Note 4.13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2018, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **77 266** KDT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	**68 000**	**592**	**3 401**	**3 098**	**75 091**
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	**201**
Solde au 31-12-2017	**68 000**	**917**	**6 174**	**201**	**75 292**
Affectation du résultat 2017		319	(118)	(201)	-
Résultat au 31-12-2018	-	-	-	1 974	**1 974**
	68 000	**1 236**	**6 056**	**1 974**	**77 266**

Les réserves se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Primes liées au capital	-	-
Réserves Légales	1036	717
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
	1236	**917**

Note 4.14 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à **2 723** KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	2 723	1 998
TOTAL	**2 723**	**1 998**

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **37 656 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Lignes de crédits notifiées à la clientèle et non utilisées	37656	32 575
TOTAL	**37656**	**32 575**

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à**284 412KDT** au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties reçues des banques	226 511	152 382
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	-	1 853
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	780	179
Garanties de l'Etat	57 121	9 080
TOTAL	**284 412**	**163 494**
(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement des créances classées		

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

Au 31 Décembre 2018, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 3 418 KDT

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **33 393**KDT au titre de l'exercice 2018contre **20 305**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	10 473	7 225
Intérêts sur créances sur la clientèle	22 920	13 080
TOTAL	**33 393**	**20 305**

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **5 848** KDT au titre de l'exercice 2018contre **5 804**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 604	1 413
Commission d'intermédiation	107	101
Opérations de commerce extérieur	1 107	1 486
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	469	626
Gestion, étude des engagements	1 344	1 265
Monétique	728	534
Autres commissions	489	378
TOTAL	**5 848**	**5 804**

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financièrestotalisent **1 347** KDT au titre de l'exercice 2018contre **5 670**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Gain / perte de change	(2 985)	639
Revenu Portefeuille titres de placement	4 332	5 032
TOTAL	**1 347**	**5 670**

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **14 747** KDT au titre de l'exercice 2018contre **9 478**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	9 721	7 366
Intérêts sur dépôts de la clientèle	3 959	2 111
Intérêts sur emprunts obligataires	1 067	-
TOTAL	**14 747**	**9 478**

Note 4.22 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent **957** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **891**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	238	171
Frais de traitement des cartes	326	260
Commissions SIBTEL	28	44
Commissions sur opérations la BCT	42	59
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	10	44
Charges sur engagements de garantie	313	313
TOTAL	**957**	**891**

Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 788)	(1 608)
Dotation pour provision collective	-	(75)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 046	1 342
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	13
Pertes sur créances abandonnées	(117)	(20)
Coût Net du Risque de crédit	**(859)**	**(348)**
Provisions pour Risques & charges Divers	(200)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(210)	(187)
Reprise de provisions pour charges divers	-	578
Coût Net du risque	**(1 269)**	**43**

Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **12 339** KDT au titre de l'exercice 2018contre**10 439**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Rémunération de personnel	9 749	8 316
Charges sociales et autres cotisations	1 974	1 935
Autres charges liées au personnel	616	188
TOTAL	**12 339**	**10 439**

Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **8 852** KDT au titre de l'exercice 2018contre **6 782**KDT en 2017et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Loyers, Eau et Electricité	1 673	1 501
Frais de licences informatiques	1 042	788
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	962	831
Frais de communication	528	394
Divers honoraires	595	352
Frais divers d'exploitation	2 578	2 006
Fonds de garantie des dépôts (*)	1 434	910
Contribution sociale de solidarité	40	-
TOTAL	**8 852**	**6 782**

(*) Les données au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **1 346** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **19**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Reprise cotisation fonds de garantie des dépôts	860	-
Locations d'immeuble	482	
Autres	4	19
TOTAL	**1 346**	**19**

Note 4.27 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **161** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **2 218**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Contribution conjoncturelle	161	139
Redressement fiscal	-	2 079
TOTAL	**161**	**2 218**

Note 4.28– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Résultat net **(en DT)**	1 973 676	201 272
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	1 973 676	201 272
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	**0,290**	**0,030**

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.29 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint **58 233**KDT au 31 Décembre 2018 détaillés comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	187 160	16 237
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux établissements bancaires et financiers)	259 142	245 004
Emprunts auprès de la BCT	(141 000)	(53 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(247 069)	(93 195)
Total	**58 233**	**115 046**

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2018 s'élève à 366 KDT hors taxes.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2018 se détaillent comme suit:
   - 67% et 69% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 64% et 68% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunisie.
   - 33% et 31% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 36% et 32% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

   Le total des charges payé par ABC Tunisie en 2018 a atteint 2 150 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, 4 232 KDT.
3. Au 31 Décembre 2018, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 35 931 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 251 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 24 508 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 2 764 KDT.
4. Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 180 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 217 701 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 1 587 KDT.
5. Durant 2018, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 245 KDT.
6. Durant 2018, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 Décembre 2018, le total de ces garanties s'élève à 183 653KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 313 KDT.
7. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC Tunis pour un montant de 5 million de USD. Au 31 décembre, l'encours de l'emprunt s'élève à 14 958 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice s'élève à 5KDT.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 149 KDT. En plus, ABC BSC a effectué au cours de 2018, pour le compte de ABC Tunisie, un projet de montée en version de son système d'information 'Ambit'. Les frais et les coûts relatifs au projet ne sont pas encore facturés.
9. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 42 858 KDT au 31 Décembre 2018.

10. ABC Tunisie a réalisé des opérations de placements avec ABC BSC et inversement. Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC et des placements de ABC BSC chez ABC Tunisie est nul. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 4 KDT et le montant des intérêts payés s'élève à 9 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2018 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 Décembre 2018 à 77 779 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 455 KDT.

Operations avec ABC International Bank

12. Au cours de 2018, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC IB pour 4 KDT.

Rémunération des dirigeants

13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2018 sont composés d'une rémunération brute de 711 KDTet des avantages en nature d'une valeur de 9 KDT.
14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'est élevée à 658 KDT.

Note 5.2– Affaires en défense

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport n'est pas encore remis.

Note 5.3- Contrôle social

La banque a reçu le 1er Février 2019 une notification de contrôle par les services de la caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

A la date de publication des états financiers, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification des résultats de contrôle n'est encore reçue.

Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Février 2019. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus